



Règlement intérieur

[- 18 ans]

Aïkido Club Parisien

L'Aïkido Club Parisien se propose d'initier votre enfant à l'Aïkido, grâce à des enseignants qualifiés, diplômés du Brevet d'Educateur Sportif.

Pour le bon déroulement des cours et le bien de tous, nous vous demandons de lire attentivement ces quelques règles et de vous assurer de leur respect.

Hygiène

Les élèves doivent en toute circonstance porter une tenue propre (kimono et ceinture), et porter des sandales pour tous leurs déplacements à l'intérieur du gymnase, jusqu'au tapis de pratique.

L'Aïkido se pratiquant mains et pieds nus, tous les élèves devront se présenter au cours mains et pieds propres, ongles coupés court. Le port de bijoux (bagues, colliers, boucles d'oreilles, bracelets...) est interdit.

Déroulement des cours

Les élèves doivent le respect à l'enseignant et doivent se respecter entre eux. Les gros mots ou attitudes déplacées ne seront pas tolérés. Une attitude inconvenante répétée pourra conduire à l'exclusion définitive, sans possibilité de réclamer un quelconque remboursement. Les parents ne sont pas admis, sauf exception, dans la salle de cours.

Horaires

Les horaires sont affichés dans le gymnase et consultables sur le site Internet du club : <http://www.aikidoclubparisien.org>. Il est demandé aux parents de respecter ces horaires. En particulier, les heures de début affichées correspondent au démarrage du cours. L'enfant doit donc être prêt et en tenue à l'heure annoncée.

Accueil et reprise des enfants

Il est recommandé de se présenter au vestiaire 10 minutes avant le début du cours. Tout élève arrivant en retard se verra refuser l'accès au tatami.

Les enfants sont pris en charge à partir du moment où ils sont en tenue et sur le tapis de pratique. Aucun enfant ne doit monter sur le tapis sans la présence d'un enseignant.

Les parents ou les personnes habilitées à venir chercher les enfants sont tenus d'être présents dès la fin des cours. A défaut, l'enseignant assurera une garde informelle jusqu'à un quart d'heure après la fin du cours ; cependant sa responsabilité ne saurait être engagée au-delà de l'heure de fin de cours et en dehors du tapis de pratique. A l'issue de ce délai d'un quart d'heure, les enfants qui n'auront pas été récupérés seront conduits au commissariat pour y attendre leurs parents.

Seules les personnes expressément désignées par les parents ou le tuteur légal sont habilitées à venir chercher l'enfant. Toute personne, même habilitée, mais inconnue de l'enseignant, devra présenter, au moins la première fois, une pièce d'identité, faute de quoi la remise de l'enfant lui sera refusée.

Limite de responsabilités

L'Aïkido Club Parisien décline toute responsabilité concernant les éventuels incidents qui pourraient avoir lieu en dehors du tapis, et en particulier les accidents, vols et détériorations dans les vestiaires et parties communes du gymnase.

Types d'adhésion :

Adolescents (participant au cours adulte, jusqu'à 18 ans) :

Année (290€) 2 trimestres (215€) 1 trimestre (140€) (Licence incluse)

Enfants : Année (220€) 2 trimestres (160€) 1 trimestre (100€) (Licence incluse)

Carnets et cours à l'unité :

Carnet 10 cours (80€)

Cours à l'unité (10€)

Licence obligatoire : 37 €, 25 € si l'enfant est âgé de moins de 13 ans le 1^{er} septembre de la saison d'adhésion. (La licence est obligatoire pour l'achat de carnet ou de ticket de cours à l'unité ; elle peut être prise à l'ACP ou dans tout autre club affilié à la FFAAA ou à la FFAB.)

Modes de paiement :

Chèque (à l'ordre de « Aïkido Club Parisien »)

chèques vacances

Virement (Aïkido Club Parisien – IBAN FR20 2004 1000 0168 7161 0X02 040 – BIC PSSTFRPPPAR)

Liquide Coupons Sport

Pièces à fournir au moment de l'inscription :

Un certificat médical attestant de la « non contre-indication » a la pratique de l'aïkido OU (*si le club dispose déjà d'un certificat médical daté de moins de 3 ans*) une « Attestation de santé pour le renouvellement d'une licence sportive »

Une photographie d'identité de l'enfant

Une photocopie de la pièce d'identité du représentant légal de l'enfant

Le montant du forfait d'adhésion

Une demande de licence auprès de la FFAAA (fournie par le Club)

Le formulaire d'autorisation de droit à l'image complété et signé par le représentant légal de l'enfant

Le règlement intérieur du club signé par le représentant légal de l'enfant